

Programme de promotion biogaz

A renvoyer dûment rempli à:

Association Suisse de l'Industrie Gazière
Fonds biogaz
Grütlistrasse 44
8027 Zurich
biogasfond@gazenergie.ch

Formulaire destinés aux exploitants de réseau

Demande de versement de l'aide aux exploitants de réseau

Est éligible l'exploitant de réseau dans le réseau duquel du biogaz est directement injecté, indépendamment de la personne à qui le producteur vend son gaz renouvelable.

Font foi le règlement du Fonds biogaz ASIG du 16 juin 2020 et les dispositions d'exécution relatives au Fonds biogaz ainsi que les nouveaux taux de cotisation qui sont entrés en vigueur le 1 juin 2023.

1. Coordonnées de l'entreprise

Raison sociale:

Rue:

Cpl.:

NPA/Lieu:

Interlocuteur:

Tél.:

E-mail:

2. Informations sur l'installation de traitement et d'injection

nouvelle installation qui injecte du gaz renouvelable dans le réseau

installation de production de courant existante qui est convertie pour l'injection de gaz

installation agrandie qui affiche une augmentation de capacité d'au moins 20 %

installation existante qui accroisse sa production d'au moins 20 % grâce à l'optimisation des processus/au repowering.

Site:

Date mise en service injection:

Date autorisation OFDF:

Numéro autorisation OFDF:

Début notifications de prod. à l'organe de Pronovo (après changement) :

Raison sociale:

3. Informations pour le versement des aides

N° TVA

Relation bancaire

Nom de la banque:

Compte/IBAN:

BIC:

CCP

N° du compte

4. Signature de l'exploitant de réseau

Lieu, date:

Signature: